

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2183

présenté par  
M. Eliaou  
-----

### ARTICLE 26

À l'alinéa 8, substituer à la référence :

« L. 513-11-3 »

la référence :

« L. 513-11-2 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.